

# INFO-NÉGO

## DERNIÈRE HEURE!



**Loto-Québec**

Volume 3, no 2 – 9 juillet 2018

*Unité d'accréditation Loto-Québec du SPGQ*

### **État d'avancement au 9 juillet 2018**

Lors de l'assemblée générale du 18 juin, les membres de l'unité d'accréditation Loto-Québec ont voté à 99,4% en faveur de l'adoption d'un mandat de grève. Depuis, votre comité de négociation a eu deux rencontres avec l'employeur, soit les 20 et 26 juin.

Le 20 juin, le comité a expliqué à l'employeur que le vote indique clairement que les membres rejettent l'ensemble des demandes patronales. Celles-ci sont jugées inacceptables. Il a également été expliqué que les membres exigent de l'employeur qu'il fasse un dépôt global sur les enjeux financiers (monétaire), les droits parentaux, les assurances collectives et les primes.

Quelques jours plus tard, le 26 juin, l'employeur a commencé la rencontre en affirmant qu'il était d'accord de faire un dépôt global. Cependant, il exigeait que les négociations progressent au niveau des enjeux autres que financiers (normatif). Bref, nous en sommes au même point que les autres unités parapubliques du SPGQ qui ont commencé à négocier il y a quatre ans.

La semaine dernière, l'employeur nous a informés qu'il demandait la conciliation au ministère du Travail. Le SPGQ a accepté d'y participer afin que les canaux de communication restent ouverts.

Lors d'une rencontre de conciliation, le rôle du conciliateur est de rapprocher les parties en agissant comme intermédiaire. Celui-ci n'a aucun pouvoir décisionnel et ne peut forcer les parties à modifier leurs positions initiales. Il est à noter que le taux de succès de ce genre d'approche au sein des unités parapubliques du SPGQ est nul.

Bien que nous allions en conciliation, notre objectif n'a pas changé soit l'obtention d'un dépôt global de l'employeur pour initier de véritables négociations.

Le comité de négociation maintient sa position afin de défendre les acquis et améliorer les conditions de travail des membres de l'unité d'accréditation Loto-Québec.

INFO-NÉGO

**DERNIÈRE  
HEURE!**



**Loto-Québec**

Ainsi, pour accentuer la pression sur l'employeur, nous vous informons que conformément à une décision prise en conseil d'accréditation le 26 juin dernier, un avis de grève a été envoyé le 3 juillet pour une période débutant le vendredi 13 juillet à 16h30 jusqu'au lundi 16 juillet à 10h30.

**Le comité de négociation de l'accréditation Loto-Québec**

François-D. Dupont  
Gervais Hudon  
Stéphanie Lopez  
Émilie Lachance, négociatrice et conseillère SPGQ